



**FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE ALPES**

**24^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'ARDECHE
PEA**

**COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2021 COEFFICIENT 3
CHALLENGE LIGUE RHONE-ALPES**

30 – 31 octobre 1^{er} NOVEMBRE 2020

**ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE
L'ARDECHE**

**AVEC LE CONCOURS DES VILLES DE
VALS LES BAINS - LALEVADE D'ARDECHE**

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

**ASA ARDECHE 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains
Tél : 04-75-93-36-29**

PROGRAMME - HORAIRES

ARTICLE 1 - ORGANISATION

- Comité d'Organisation
- Permanence du Rallye
- 1.1 Officiels
- 1.2 Eligibilités
- 1.3 Vérifications

ARTICLE 2 – ASSURANCES

SOMMAIRE

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1 Demande d'engagement. Inscriptions
 - 3.1.1 Concurrents admis
 - 3.1.2 Droits d'engagement
 - 3.1.3 Acceptation demande d'engagement
- 3.2 Equipages
- 3.3 Ordre de départ

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

- 4.1 Voitures admises
- 4.2 Pneumatiques - Règlementation de l'utilisation des pneumatiques
- 4.3 Assistance

ARTICLE 5 – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

- 5.1 Identification des voitures
- 5.2 Publicité

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1 Description
- 6.2 Reconnaissances
- 6.3 Carnet de contrôle
- 6.4 Circulation

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

- 7.1 Départ
- 7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles
- 7.3 Contrôles de passage (CP) - Contrôles Horaires (CH) - Exclusion
- 7.4 Contrôles de regroupement
- 7.5 Epreuves spéciales (ES)
- 7.6 Parc fermé

ARTICLE 8 - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

ARTICLE 10 - PRIX - COUPES

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement vendredi 4 septembre 2020

Ouverture des engagements lundi 7 septembre

Il ne sera pas publié de pré-liste des engagés

Clôture des engagements Mercredi 21 Octobre 2020 à 0h00

La liste des engagés avec les heures de convocations sera mise sur le site de l'ASA le vendredi 23 octobre 2020

Parution du road book Samedi 24 octobre 2020 sur le site de l'ASA (**Il vous incombe de l'imprimer chez vous**)

Reconnaissance dimanche 25 octobre 2020 de 9h00 à 18h00 / vendredi 30 novembre de 9h00 à 18h00

Vérifications documents et voitures Vals les Bains vendredi 30 octobre 2020 14h00 à 21h00 au parking Volane

Première réunion des commissaires sportifs vendredi 30 novembre 2020 à 21h00 au P.C du rallye

Publication des équipages admis au départ, Ordre et Heure de départ Vendredi 30 Octobre 2020 à 23h00 sur le site de l'ASA et au parc fermé de Vals les Bains

- Samedi 31 octobre, départ du rallye Parc du Casino Vals Les Bains 8h00 1^{er} voiture

Publication du classement partiel provisoire à l'issue de la première section et l'ordre du classement et heure de départ de la deuxième section à 13h00

- 2^{ème} section Parc fermé du Casino Vals les Bains HEURE 13h19
- 3^{ème} section Parc fermé du Casino Vals les Bains HEURE 17h28
- Arrivée du Rallye Parc du Casino de Vals les Bains 20h22 heure théorique 1^{er} voiture

Vérification finale et publication du classement finale du rallye Parc du Casino de Vals les Bains 30 min après l'arrivée du dernier concurrent Remise des prix sur le podium Parc du Casino de Vals les Bains

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Ardèche organise les 30-31 Octobre le 24^{ème} rallye national de l'Ardèche.

Avec le concours des villes de VALS LES BAINS – LALEVADE D'ARDECHE et la participation des Communes de SAINT JOSEPH DES BANCS – SAINT ANDEOL DE VALS - BURZET - SAGNES ET GOUDOULET – SAINT MARTIAL - LACHAMP RAPHAEL.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} prescriptions générales édictées par la FFSA.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue Rhône-Alpes sous le permis d'organisation n°22 en date du 01/09/2020

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° en date du

1.1 OFFICIEL

Comité d'organisation

Le président Bernard VIALAR et les membres du comité de l'association sportive de l'Ardèche

Organisateur technique ASA Ardèche représenté par Jean Caro

Secrétariat du Rallye PC Course

Tableau d'affichage sur le site de l'ASA & salle de la Volane

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévue et notamment le titre le titre premier des prescriptions générale édicté par la FFSA

PRESIDENT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

VEYRET EMMANUEL Licence 1316

COMMISSAIRES SPORTIFS

FAGOT ISABELLE Licence 172694

VIRIEUX PATRICE Licence 2909

SECRETAIRE DU COLLEGE

BESANCON MONIQUE Licence 9682

DIRECTEUR DE COURSE GENERAL

THOMAS MARYSE Licence 3123

DIRECTEUR DE COURSE VHC - VHRS

VERNET DANIEL Licence 147321

DIRECTEUR ADJOINT DELEGUE AUX ES

BOUVIER VINCENT Licence 24901

HABOUZIT MARC Licence 7145

MUSELLI BRUNO Licence 2403

COMMISSAIRE TECHNIQUE RESPONSABLE

GIMENO CHRISTOPHE Licence 40651

COMMISSAIRE TECHNIQUE ADJOINTS

DIRECTEUR ADJOINT DELEGUE AUX ES

ROSSIGNOL DIDIER Licence 11521

GAGNAIRE PATRICK Licence 3062

BERTHON DANIEL Licence 1621

MEDECIN CHEF

CHERREAU PATRICK

CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS

PITARCH FLOREAL Licence 2729

SIMON SYLVIE Licence 214749

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels désignés dans ce règlement, ainsi que dans les éventuels additifs sont juges de faits.

1.2 ELIGIBILITE

Le 24e RALLYE NATIONAL DE L'ARDECHE / PEA compte pour:

- La Coupe de France des Rallyes 2021 Coefficient 3
- Le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes

Le présent rallye a été enregistré en catégorie P.E.A.

1.3 VERIFICATIONS Conforme au règlement particulier du 24^{ème} Rallye de l'Ardèche/PEA, rallye de support

Les équipages engagés pourront consulter leur accusé de réception de leur engagement et leur heure de convocation concernant les vérifications techniques qui auront lieu le à Vals Les bains de 14h à 22h30

Cette consultation se fera exclusivement sur le site de l'ASA

Présentation des combinaisons, harnais FIA tout groupe lors des vérifications techniques

La présentation au CH d'entrée des contrôles techniques de ces documents (originaux) sera obligatoire pour prendre le départ du rallye.

Le respect des horaires est impératif, pas de pointage en avance ou en retard, sous peine des pénalités.

Les vérifications finales au Garage RALLYE 07 61 route de Vals 07200 Aubenas (Taux horaire TTC 60€)

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1 CONCURRENTS ADMIS

Toute personne qui désire participer au 24^{ème} Rallye National de l'Ardèche/ PEA doit être en possession d'une licence, conformément à la réglementation générale et adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le

Mercredi 23 Octobre 2019 à minuit

Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum (Rallye VHC - Rallye Moderne et Rallye VHRS)

Nota Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais.

Le Rallye moderne s'élancera devant après le Rallye VHC le VHRS suivra.

3.1.2 DROITS D'ENGAGEMENT Les droits d'engagement sont fixés à

500€ avec la publicité facultative pour les équipage 100% licenciés ASA ARDECHE

540€ avec la publicité facultative pour les équipage 50% licenciés ASA ARDECHE

550€ avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages

1100€ sans la publicité facultative

Remboursement des droits d'engagement

- Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé au cas où le rallye n'aurait pas lieu
- L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne par lettre recommandée.
- La retenue sera de : 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.3 ACCEPTATION DEMANDE D'ENGAGEMENT

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement renseignée et

Accompagnée du montant total des droits d'engagement par chèque libellé à l'ordre de ASA Ardèche.

Les chèques seront remis à l'encaissement le jour de la clôture des engagements

3.2 EQUIPAGES

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA 2020.

3.3 ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA 2020.

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES AUTORISEES Conforme au règlement standard de la FFSA

4.2 PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3 ASSISTANCE

Assistance interdite en dehors du parc d'assistance

Gestion du parc d'assistance : Conforme au règlement standard FFSA

4.7 EXTINCTEURS Les extincteurs installés conformes à la liste N° 16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect : Avant le départ du rallye : mise en conformité

Pendant le rallye :

1^{er} infraction= 30s de pénalité « Mise en conformité »

2^{ème} infraction= Disqualification.

ARTICLE 5 – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA
Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement.

5.2 PUBLICITE La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

LE 24^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'ARDECHE - PEA représente un parcours de **313 KM**

Il est divisé en 1 étapes et 3 sections Il comporte 8 épreuves spéciales totalisant **105 KM**

L'itinéraire/horaire fait l'objet de l'annexe " Itinéraire" du présent règlement.

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

1ère ETAPE – 1ere SECTION VALS LES BAINS - VALS LES BAINS

BURZET - SAGNES ET GOUDOULET 14,7 KM

SAINT MARTIAL - LACHAMP RAPHAEL 12,3 KM

COL DE LA FAYOLLE - SAINT ANDEOL DE VALS 12.0 KM

1ere ETAPE - 2ème SECTION VALS LES BAINS - VALS LES BAINS

BURZET - SAGNES ET GOUDOULET 14,7 KM

SAINT MARTIAL - LACHAMP RAPHAEL 12,3 KM

COL DE LA FAYOLLE - SAINT ANDEOL DE VALS 12.0 KM

1er ETAPE - 3ème SECTION VALS LES BAINS - VALS LES BAINS

BURZET - SAGNES ET GOUDOULET 14,7 KM

COL DE LA FAYOLLE - SAINT ANDEOL DE VALS 12.0 KM

TOTAL 109,61 KM

6.2 RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont autorisées seulement les jours suivants :

Dimanche 25 Octobre 2020 de 09 h 00 à 18 h 00

Vendredi 30 Octobre 2020 de 09 h 00 à 17 h 00

Le nombre de passages est limité à 3 au maximum, des contrôles seront effectués.

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes.

6.3 CARNET DE CONTRÔLE Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.4 CIRCULATION Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 DEPART Conforme au règlement standard FFSA

7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des commissaires sont les suivants:

Commissaires Chefs de poste chasuble ORANGE

Commissaires de route chasuble ORANGE

Officiels suivant la réglementation

7.3 CONTRÔLES DE PASSAGE (CP) CONTRÔLES HORAIRES (CH) MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.3.17.P NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2 Non applicable.

7.4 CONTRÔLES DE REGROUPEMENT Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.5 EPREUVES SPECIALES (ES) Conforme au règlement standard F.F.S.A

Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'Organisation. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents sont à la charge de ceux-ci. Le concurrent renonce par ailleurs à tous recours contre l'organisateur ou un des membres de l'organisation en cas de sortie de route de son véhicule ou en cas de collision avec un autre concurrent.

7.6 PARC FERME Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 8 - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 9 - CLASSEMENT Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 10 - PRIX – COUPES CLASSEMENT GENERAL

Classement scratch

PREMIER	550,00 €
DEUXIEME	400,00 €
TROISIEME	200,00 €
QUATRIEME	100,00 €

Remise des prix par classe

Les classes suivantes seront regroupées: A5 et A5K - A6 et A6K - A7K et A7S

Si moins de 6 partants seul le 1^{er} et le 2^{ème} de classe seront primé

Montant des prix par classe

Premier	550,00 €
Deuxième	275,00 €
Troisième	140,00 €
Quatrième	100,00 €

COUPE DES DAMES 300,00 € Si plus de 2 partants sinon 50% du prix

Chaque équipage à l'arrivée recevra un trophée

COUPES

Classement Général Les trois premiers du scratch Groupes Les trois premiers de chaque groupe

Classes Les trois premiers de chaque classe Equipage Féminin La première du classement

Des Trophées seront remis pour tous les concurrents classés.

Tous les prix sont cumulables.

Les chèques seront envoyés par la poste dans la semaine suivante le rallye. Les coupes ne sont pas cumulables.

La remise des prix aura lieu sur le podium d'arrivée à la fin de chaque rallye, dans le parc de la Volane à Vals-Les-Bains